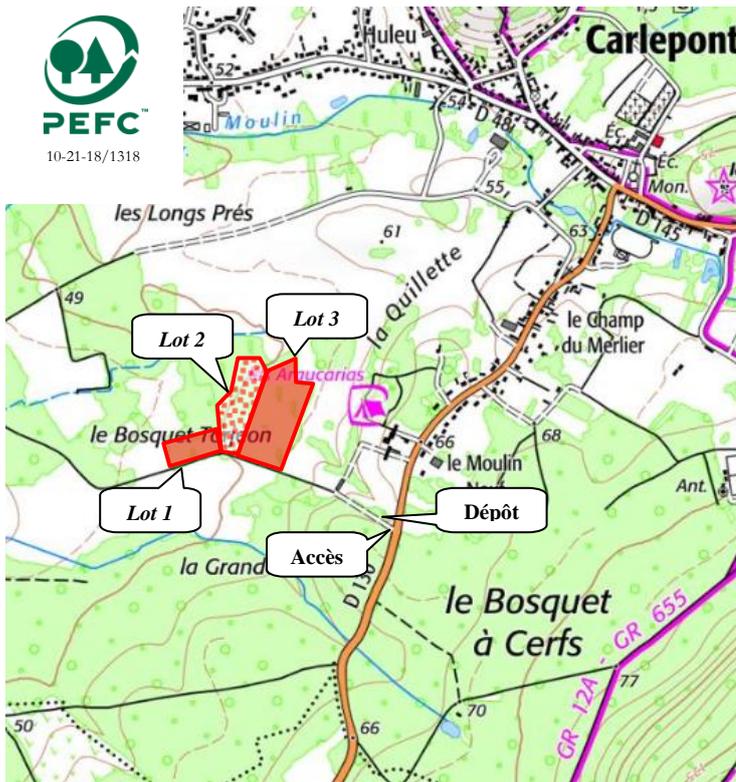


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire : GF Val et Mont
Certification : PEFC : 10-21-18/1318
Département : Oise (60)
Localisation : Noyon Sud
Commune : Tracy-le-Val
Lieu-dit : Le Bosquet Torjeon
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) : Longitude : 3,013888°
 Latitude : 49,506389°
Point de Rencontre : Mairie de Carlepont
Sécurité conseillé :

Essence principale	Peupliers
Volume présumé	342 m3
Nombre d'arbres	285
Volume moyen	1,2 m3

Nature coupe : Lot 1 et 3 : coupe rase
 Lot 2 : extraction
Parcelles PSG : 20
Surface : 6 hectares environ
Limites : plaine, chemin et peinture
Marquage : un point de peinture rose au corps
Visite : se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par Expert : JMP, BC et LE
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 05 février 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
1	autres clones		2	15	50	22											89	89	1
2	interaméricain		2	5	1	1			1								10	9	0,9
3	interaméricain		1	39	17	82	28	1									168	225	1,34
3	inter. gélifs			2	9	7											18	19	1,05
<i>Observation :</i>																285	342	1,2	

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. **Respect des zones de régénération dans le lot 2. Terrain apte à la replantation sur les lots 1 et 3.** Mise en andain des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers, taillis et purges font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : dans la pâture (*accord signé avec l'agriculteur*)

Délai d'exploitation : 15 septembre 2021

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.07.2020
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.10.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

